

## AVIS n°2026-55

*En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.*

**Dénomination :** Demande d'avis du CSRPN sur le projet de révision de la liste rouge régionale de la flore vasculaire de Bretagne

**Demandeur :** Conservatoire botanique national de Brest (CBN de Brest)

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande**

*Une première liste rouge régionale de la flore vasculaire de Bretagne a été publiée en 2015. Dix années après la publication de cette liste, son actualisation est apparue nécessaire pour prendre en compte l'évolution des populations et une amélioration des connaissances.*

*Une attention particulière a été portée à l'actualisation des connaissances pour les espèces les plus rares et menacées. Plusieurs de ces espèces bénéficient d'un suivi régulier de leurs populations assuré par les botanistes du CBN de Brest ou des gestionnaires d'espaces naturels. Pour combler les lacunes de connaissance pour les espèces rares et menacées ne bénéficiant pas de tels suivis, le CBN de Brest a mené en 2024 une campagne collaborative visant à vérifier le maintien des espèces les plus menacées à l'échelle régionale (catégories UICN CR\*, CR, EN et VU) dans leurs stations. Plusieurs dizaines de botanistes se sont mobilisés à travers toute la Bretagne pour rechercher les stations de plus de 60 espèces menacées n'ayant pas fait l'objet d'observations depuis 2018 ou avant et pour évaluer l'état des populations.*

*La comparaison des listes rouges de 2015 et de 2025 permet de mettre en évidence des changements reflétant une évolution des populations (régression ou progression), mais également des changements dus à une amélioration des connaissances :*

- Cotation de 58 taxons nouvellement observés en Bretagne ;
- Amélioration des connaissances pour 43 espèces classées en « DD » en 2015 ;
- Changement de cotation entre 2015 et 2025 (hors « DD ») pour 58 taxons, reflétant dans la plupart des cas une amélioration ou une dégradation de la situation, parfois associée à une amélioration des connaissances.

*Sur 265 espèces ayant un statut de menace en 2015 :*

- 207 taxons (78%) ont une cotation identique entre 2015 et 2025, traduisant une situation stable ;
- 18 taxons (7%) ont un niveau de menace moins élevé en 2025, traduisant une amélioration de la situation des populations ou une meilleure appréhension de leur répartition, des pressions et menaces qui les affectent ;
- 40 taxons (15%) ont un niveau de menace plus élevé en 2025, traduisant une dégradation de la situation des populations.

- **Avis du CSRPN Bretagne**

En l'absence de contre-indications aux conclusions présentées et méthodologie employée, et à l'issue des échanges avec l'ensemble des membres en commission du mardi 20 janvier 2026 ; le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel (CSRPN) émet un avis favorable à la révision

de la liste rouge régionale de la flore vasculaire de Bretagne.

**Vote en séance**

- **Positionnements favorables** : 10 membres présents
- **Positionnements défavorables** : Aucun
- **Abstentions** : Aucune

*La liste rouge régionale de la flore vasculaire de Bretagne, ainsi révisée, est validée par les membres du CSRPN.*

**AVIS**

FAVORABLE [ X ]  
FAVORABLE SOUS CONDITIONS [ ]  
DEFAVORABLE [ ]

Fait le 22 mai 2026

**Signature(s)**

Mickaël Monvoisin,  
*Vice-président du CSRPN*